

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la SOCIÉTÉ IMMOBILIERE BALIMA, société anonyme au capital de 34 880 000,00 DH, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire au siège de la Société 2, zankat Tihama, Rabat, le

Lundi 27 juin 2016 à 12 heures,

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2015 ;
- ◆ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- ◆ Rapport spécial des Commissaires aux comptes concernant l'exercice 2015 sur les conventions visées par l'article 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée par la loi 20-05 et la loi 78-12;
- ◆ Approbation dudit rapport ;
- ◆ Approbation des bilans et comptes sociaux de l'exercice 2015;
- ◆ Affectation des résultats ;
- ◆ Quitus au Conseil d'administration ;
- ◆ Pouvoir au Conseil d'administration pour la cession des titres fonciers 34885/R, 34887/R et 34889/R ;
- ◆ Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- ◆ Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- ◆ Quitus aux Commissaires aux Comptes ;
- ◆ Renouvellement des mandats aux Commissaires aux Comptes ;
- ◆ Pouvoirs spéciaux à conférer aux administrateurs en vertu des articles 23 et 25 des statuts.
- ◆ Pouvoirs pour formalités.

Pour prendre part à cette Assemblée :

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou adresser au siège social, 5 jours avant la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque ou par l'intermédiaire financier habilité dépositaire des titres.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, avant le 15 juin 2016 au plus tard. Ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter, pourront retirer au siège social un formulaire de pouvoir qu'ils voudront bien remplir.

TRÈS IMPORTANT

Les titulaires d'actions n'ayant pas encore inscrit leurs titres en compte sont invités à les déposer auprès de la Société Immobilière BALIMA et ce, dans les meilleurs délais afin de pouvoir jouir des droits attachés aux titres.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration

PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes relatif au bilan arrêté au 31 décembre 2015, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan de l'exercice 2015.

En conséquence, elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration de sa gestion pour le mandat expiré.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'administration :

Bénéfice de l'année 2015		11 787 227,40 DH
Aux 1 744 000 actions composant le capital social un premier dividende statutaire de 0.50 DH par action	(-)	872 000,00 DH
Réserve d'investissement	(-)	4 000 000,00 DH
Ajouter le report à nouveau antérieur	(+)	26 498 664,23 DH
Soit un solde disponible de		33 413 891,63 DH
Aux 1 744 000 actions un dividende ordinaire de 3.90 DH. par action	(-)	6 801 600,00 DH
Soit un solde au report à nouveau de		26 612 291,63 DH

Le dividende par action s'élèvera donc à 4.40 DH, contre remise du coupon n°62 dont la date de mise en paiement sera fixée ultérieurement par le Conseil.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe à la somme de 800 000,00 DH (HUIT CENT MILLE DIRHAMS) le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2015.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux articles 23 et 25 des statuts, l'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Conseil d'Administration pour réaliser dans les meilleures conditions la cession la propriété objet des Titres Fonciers numéro 34885/R, 34887/R et 34889/R.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline MATHIAS. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion pour le mandat expiré.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de Madame Jacqueline MATHIAS et ce pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, approuve ce rapport.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux Commissaires aux Comptes quitus entier et sans réserve de leur mission pour l'exercice 2015.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle la mission de la société EURODEFI AUDIT et la société FFM AUDIT en qualité de Commissaires aux Comptes pour les trois prochains exercices.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.



BILAN DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015

TABLEAU DE FINANCEMENT

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

Table with 5 columns: MASSES, EXERCICE N, EXERCICE N-1, VARIATION A-B (Emplois C, Ressources D). Rows include: 1. Financement permanent, 2. Moins actif immobilisé, 3. FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2), 4. Actif circulant, 5. Moins Passif circulant, 6. = BESOINS DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5), 7. TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF).

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

Table with 5 columns: I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX), EMPLOIS, RESSOURCES, EMPLOIS, RESSOURCES. Rows include: * AUTOFINANCEMENT (A), * CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISAT. (B), * AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C), * AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D), TOTAL I. RESSOURCES STABLES, II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE, ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOB. (E), * DIMINUTION DES CAPITAUX PROPRES (F), * REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G), * EMPLOIS EN NON VALEURS (H), TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H), III. VARIATION DE BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G), IV. VARIATION DE LA TRESORERIE, TOTAL GENERAL.

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES

Table with 3 columns: ENGAGEMENTS DONNES, Montants exercice, Montants exercices précédents. Rows: Avals et cautions, Engagements en matière de pensions de retraite et obligations similaires, Autres engagements donnés, TOTAL (1), (1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

Table with 3 columns: ENGAGEMENTS RECUS, Montants exercice, Montants exercices précédents. Rows: Avals et cautions, Autres engagements reçus, TOTAL

TABLEAU DES PROVISIONS

Table with 5 columns: NATURE, MONTANT DEBUT EXERCICE, DOTATIONS (Exploitation, Financières, Non couran.), REPRISES (Exploitation, Financières, Non couran.), MONTANT FIN EXERCICE. Rows include: 1. PROVIS. POUR DEPRECIATION ACTIF IMMOBILISE, 2. PROVISIONS REGLEMENTEES, 3. PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES, SOUS TOTAL (A), 4. PROVIS. POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT, 5. AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, 6. PROVIS. POUR DEPRECIATION COMPTES DE TRESOR, SOUS TOTAL (B), TOTAL (A + B)

TABLEAU DES CREANCES

Table with 8 columns: CREANCES, ANALYSE PAR ECHEANCE (Plus d'un an, Moins d'un an, Echues et non recouvrées), AUTRES ANALYSES (Montant en devises, etc.). Rows: DE L'ACTIF IMMOBILISE, DE L'ACTIF CIRCULANT, COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

TABLEAU DES DETTES

Table with 8 columns: DETTES, ANALYSE PAR ECHEANCE (Plus d'un an, Moins d'un an, Echues et non payées), AUTRES ANALYSES (Montant en devises, etc.). Rows: DE FINANCEMENT, DU PASSIF CIRCULANT, COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Table with 5 columns: TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS, Montant couvert par la sûreté, Nature (1), Date et lieu d'inscription, Objet (2) (3), Valeur compt. nette de la sûreté donnée à la clôture

(1) Gage: 1 - Hypothèque; 2 - Nantissement; 3 - Warrant; 4 - Autres; 5 (à préciser) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (entreprises liées, associées, membres du personnel)
(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur

ATTESTATION



FFM AUDIT
7, Rue Ahmed Touki
CASABLANCA



EURODEFI AUDIT
5, Rue Fidouzi
Quartier des Hôpitaux
CASABLANCA

Aux Actionnaires
de la SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA
2, Zankat Tihama
RABAT

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,
Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre (Assemblée Générale Ordinaire du 24 Juin 2013), nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la « SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA » au 31 Décembre 2015 lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires relatives à l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 107.294.208,11 Dirhams dont un bénéfice net de 11.787.227,40 Dirhams.

Responsabilité de la Direction
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix de procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées et dans la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Opinion sur les états de synthèse
Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la « SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA » au 31 Décembre 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Nous attirons votre attention sur le fait que la société fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2016 au titre de l'exercice 2012 portant sur l'IS, la TVA et l'IR.

Vérifications et informations spécifiques.
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, nous notons que le rapport de gestion a fait mention des informations relatives aux délais de paiement prévues dans l'article 78.4 du code de commerce et ses textes d'application.

Fait à Casablanca, le 12 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

FFM AUDIT
Le Commissaire aux Comptes
Ouedkhadra 2, B.P. 4414
Expert-comptable, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
7, Rue Ahmed Touki, Casablanca
Abdelkader BAHRI
Expert-Comptable Associé

EURODEFI AUDIT
EURODEFI AUDIT RABAT
5, Rue Fidouzi, Casablanca
R. 21110555 - T. 3111651
T. 36393151 - C.N.S.S. 148250
Abdelnizir ARIJ
Expert-Comptable DPLE

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX		
NEANT		
II. DEROGATIONS AUX METHODES D'EVALUATION		
NEANT		
III. DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE		
NEANT		

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
NEANT		
II. CHANGEMENTS AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION		
NEANT		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION		DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
	DEBUT EXERCICE	ACQUISITION	Proc/Entrep	Virement	Cession	Retrait	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	13 827 420.91	23 683 579.88			2148436.19		35 362 564.60
. FRAIS PRELIMINAIRES							
. CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	13 827 420.91	23 683 579.88			2148436.19		35 362 564.60
. PRIMES DE REMBOURSEMENT OBLIGATIONS							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 777 455.07						20 777 455.07
. IMMOBILISATION EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT							
. BREVETS MARQUES, DROITS, VALEURS SIMILAIRES	37 998.00						37 998.00
. FOND COMMERCIAL							
. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 739 457.07						20 739 457.07
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 158 993.00	271 966.00			330892.02		77 100 066.98
. TERRAINS	19 413 159.07				33377.46		19 379 781.61
. CONSTRUCTIONS	55 514 319.57				97464.56		55 416 855.01
. INSTALLATIONSTECHNIQUES, MATERIEL, OUTILLAGE	266 496.40						266 496.40
. MATERIEL DE TRANSPORT	1 191 232.03	145 210.00			200050.00		1 136 392.03
. MOBILIER, MATERIEL BUREAU ET AMENAGEMENT	773 785.93	6 756.00					780 541.93
. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		120 000.00					120 000.00
T O T A L	111 763 868.98	23 955 545.88			2479326.21		133 240 086.55

Exercice du 01/01/2015 Au 31/12/2015

Nom ou raison sociale : SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA
 Tableau N° B2

Exercice du 01/01/2015 Au 31/12/2015

Nom ou raison sociale : SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA
 Tableau N° B4

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	Secteur d'activité	Capital Social	Participation au Capital	Prix d'acquisition Global	Valeur nette comptable	Excédents des derniers états de résultats de la société émettrice		Pertes inscrites au CPC de l'exercice
						31/12/2015	31/12/2014	
ANAKINE DE TRAVAUX REBATIS "ASTR"	Promotion immobilière	10 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00		20 943 697.05	8 281 524.21	338 759.01
JR VANLEC	Promotion immobilière	100 000.00	100 000.00	100 000.00		-1 016 079.81	- 687 575.45	629 157.37
JORF LASFAR CIE (autres titres Immobilières) DIVERS TITRES IMMOBILISES				63 372.99 47 538.00				
TOTAL				2 210 830.99				967 916.38